



Magny les Hameaux, le 23 Novembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Lundi 20 Novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLOON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Octobre 2017.
- **A FIXÉ** le tableau des contrats apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Petite Enfance	1	CAP Petite Enfance	2 ans
Ecole maternelle	1	CAP Petite Enfance	2 ans
Espaces verts	1	BP Aménagements Paysagers	2 ans

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la filière Animation.
- **A APPROUVÉ** la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-88 805,00 €	- 88 805,00 €
Section d'investissement	65 960,00 €	65 960,00 €
TOTAL	-22 845,00 €	-22 845,00 €

- A DEMANDÉ à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines des fonds de concours d'un montant total de 162 284,50 euros au titre de l'année 2017, tels que détaillés ci-après :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Subventions obtenues	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours déjà obtenus	Fonds de concours sollicité pour 2017	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Fourniture et installation d'un IPBX et de postes téléphoniques à l'Hôtel de Ville	24 921,00		24 921,00		12 460,50	50%
Equipement son et lumière Estaminet	68 000,00		68 000,00		34 000,00	50%
Système Flash	49 680,50		49 680,50		24 840,25	50%
Achat de véhicules professionnels	44 208,00		44 208,00		22 104,00	50%
Acquisition d'une balayeuse	102 042,28		102 042,28		51 021,14	50%
Travaux d'entretien et de mise en accessibilité de la voirie communale	35 717,22		35 717,22		17 858,61	50%
TOTAL	324 569,00		324 569,00		162 284,50	50%

- A DECIDÉ d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 euros à l'association Musicale de la Mérantaise pour l'achat d'un instrument de musique (violoncelle).
- A DECIDÉ d'accorder une garantie d'emprunt à SA HLM ANTIN RESIDENCES qui a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur la période 2016-2018 de 174 logements situés sur la commune selon les modalités et conditions suivantes :

- Article 1 : Accord du Garant

Le Conseil municipal de Magny-les-Hameaux accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 437622,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°68850 constitué de 1 Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 : Engagement**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.